

mesures d'accompagnement et d'orientation pour les jeunes

T 18






MARS 2022

COLLECTION PRO

LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

ORIENTATION ET PRÉPARATION À LA FORMATION OU À L'EMPLOI

	DROITS AU RETOUR EN FORMATION	OBLIGATION DE FORMATION DES 16/18 ANS	CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE	PACEA*	ACCOMPAGNEMENT INTENSIF DES JEUNES (AIJ)	LA PROMO 16/18	PLATEFORME D'AMORCE DE PARCOURS	PRÉPA APPRENTISSAGE
OBJECTIFS 	<ul style="list-style-type: none"> Droit permettant aux jeunes ayant quitté l'école sans qualification de reprendre une formation pour se qualifier 	<ul style="list-style-type: none"> Repérer et amener les jeunes en risque d'exclusion vers un parcours d'accompagnement et de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les jeunes vers l'emploi et l'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les jeunes vers l'emploi et l'autonomie en développant leur « savoir agir » et en les amenant à se projeter dans une trajectoire professionnelle à court et moyen terme 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les jeunes à retrouver un emploi rapidement et réussir à intégrer une entreprise ou une formation 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif mis en place dans le cadre de l'obligation de formation des 16/18 ans pour aider les jeunes à reprendre confiance en eux 	<ul style="list-style-type: none"> Aides les personnes à reprendre confiance en soi ou décider d'une orientation professionnelle pour déterminer un projet professionnel, accéder à une qualification ou directement à un emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les jeunes souhaitant s'orienter ou se réorienter dans la voie de l'apprentissage
BÉNÉFICIAIRES 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 16 à moins de 26 ans sortant du système éducatif avec ou sans diplôme 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 16 à moins de 18 ans non qualifiés et non engagés dans un parcours scolaire ou en apprentissage, un parcours d'accompagnement ou d'insertion, en service civique ou en emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 16 à moins de 26 ans (ou moins de 30 ans pour les jeunes RQTH) 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 16 à 25 ans révolus en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (jusqu'à 30 ans sous conditions dans certains départements) 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 16 à 17 ans révolus, ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi ou apprentissage, ni en accompagnement par le service public de l'emploi (missions locales, pôle emploi, cap emploi...) 	<ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 16 à moins de 30 ans ni en emploi, ni en formation, peu ou pas qualifiés qui ont au mieux atteint le niveau CAP ou Bac sans l'avoir validé. Priorité aux personnes résidant dans les QPV ou les ZRR
CARACTÉRISTIQUES 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien avec un conseiller pour établir une orientation ou un plan d'action : <ul style="list-style-type: none"> information et conseil sur les possibilités de formation, définition des objectifs de la formation qualifiante retenue et le statut le plus adapté au profil et au projet, renseignement sur les droits au titre du compte personnel de formation (CPF) Possibilité d'orientation vers la formation initiale, les contrats en alternance ou la FPC 	<p>3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entretien, diagnostic et suivi visant un retour en scolarité, en formation, en alternance ou l'accès à un dispositif d'accompagnement/d'insertion (PACEA, AIJ, E2C, l'EPIDE, La Promo 16/18...) Elaboration d'un parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle Pilotage local opérationnel assuré par la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). 	<ul style="list-style-type: none"> Durée de 12 mois (18 mois sous conditions) de 15 à 20 heures par semaine, avec mise en activité systématique et régulière tout au long du parcours (temps d'accompagnement individuels ou collectifs, démarches en autonomie, préparation d'entrée en formation, formation qualifiante ou préqualifiante, mission d'utilité sociale, PMSMP...) 	<ul style="list-style-type: none"> Parcours mis en place après un diagnostic, constitué de phases d'accompagnement adaptées aux projets et aux attentes du jeune Contrat d'engagement conclu entre la mission locale et le jeune (dans la limite de 24 mois consécutifs) 	<ul style="list-style-type: none"> Parcours d'accompagnement de 5 phases pendant 6 mois : diagnostic approfondi, co-construction du projet professionnel, définition et accompagnement intensif à la mise en œuvre du plan d'action, suivi dans l'emploi durable ou la formation longue 	<p>Dispositif mis en place par l'AFPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> accompagnement social, sportif et culturel et travail des compétences découverte des métiers et opportunités d'emploi ouverture des possibilités sur l'orientation, accompagnement à l'autonomie validation des acquis par une valorisation des compétences et expériences via des Open Badges Hébergement et restauration 	<ul style="list-style-type: none"> Parcours mis en œuvre par des organismes retenus sur appel à projet de la Région et comportant 3 modules possibles : <ul style="list-style-type: none"> dynamisation : acquérir et développer des savoir-être, des compétences nécessaires au monde du travail et des compétences à s'orienter projection professionnelle : développer des compétences pour s'orienter et déterminer un choix professionnel construction professionnelle : parcours d'accès à la qualification ou à l'emploi dans un domaine professionnel validé au préalable 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des connaissances et des compétences, développement des pré-requis professionnels, en cohérence avec le projet professionnel, et sécurisation de l'entrée en apprentissage Programme différent selon l'organisme retenu suite à l'appel à projets national <p style="text-align: center;">↓ Voir la liste en Nouvelle-Aquitaine</p>
STATUT ET INDEMNISATION 	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes conservent leur statut pendant l'entretien et l'élaboration du plan d'action. Il n'y a pas d'indemnisation spécifique. Durant la formation reprise, le statut et l'indemnisation du jeune est lié au dispositif retenu. 	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes conservent leur statut pendant l'entretien et l'élaboration du plan d'action. Il n'y a pas d'indemnisation spécifique. Durant la formation reprise, le statut et l'indemnisation du jeune est lié au dispositif retenu. 	<ul style="list-style-type: none"> Statut du jeune selon sa situation lors des actions suivies dans chaque phase de son parcours Allocation mensuelle dégressive dans la limite de l'allocation de base (de 200 à 500 €/mois), versée par Pôle emploi ou par l'ASP et différentielle (calculée en fonction des autres sources de revenu du jeune Cumul possible avec un revenu d'activité (cumul intégral jusqu'à 300 € inclus, puis pente dégressive jusqu'à 80 % du SMIC) 	<p>Selon les phases du parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> demandeur d'emploi inscrit ou non, indemnisé selon les droits stagiaire de la formation professionnelle, rémunéré selon les droits et les dispositifs salarié, rémunéré par l'employeur <p>Allocation mensuelle (selon les difficultés pour le PACEA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Selon la situation : <ul style="list-style-type: none"> demandeur d'emploi inscrit ou non, indemnisé selon les droits stagiaire de la formation professionnelle, rémunéré selon les droits et les dispositifs salarié, rémunéré par l'employeur Aide exceptionnelle en fonction de la situation, sous condition de ressource. Non cumulable avec le PACEA 	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes conservent leur statut Prise en charge par l'Etat des coûts pédagogiques et de la protection sociale Pas d'indemnisation du bénéficiaire, excepté en cas de droit ARE ouvert 	<ul style="list-style-type: none"> Stagiaire de la formation professionnelle avec rémunération de la Région ou Pôle emploi selon les droits Prise en charge par la Région des coûts pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> Stagiaire de la formation professionnelle avec rémunération versée par Pôle emploi selon les droits Prise en charge par l'Etat des coûts pédagogiques
CONTACTS ET LIENS UTILES 	<ul style="list-style-type: none"> Contactez une Mission Locale ou un CIO <p style="text-align: center;">↓ Fiche technique G 1.05</p>	<ul style="list-style-type: none"> Missions locales <p style="text-align: center;">↓ Fiche technique G 1.06</p>	<ul style="list-style-type: none"> Missions locales et Pôle emploi <p style="text-align: center;">↓ Fiche technique F 1.06</p>	<ul style="list-style-type: none"> Missions locales <p style="text-align: center;">↓ Fiche technique F 1.05</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pôle emploi <p style="text-align: center;">↓ Fiche technique F 1.8</p>	<ul style="list-style-type: none"> Missions locales <p style="text-align: center;">🌐 Site de l'AFPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> Région Nouvelle-Aquitaine : amorce-de-parcours@nouvelle-aquitaine.fr <p style="text-align: center;">↓ Fiche technique G 1.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> CFA ou autres organismes retenus par l'appel à projets (voir ci-dessus) <p style="text-align: center;">↓ Fiche technique G 1.14</p>

Légende

* PACEA : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

■ Dispositif Région

RETROUVEZ TOUS LES TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES MESURES SUR [CAP-METIERS.PRO](https://www.cap-metiers.pro)